



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2016  
19 heures 00

-----

PP/MG

N° 001972

Service Finances -  
Affectation résultat  
2015 - Budget  
Principal

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 avril 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 avril 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale),

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

**ABSENTS** : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

L'excédent de la section de fonctionnement du budget de la commune est de **1 042 055,96** euros pour l'exercice 2015.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2016:

<b>Section d'investissement</b>	<b>540 000,00 €(Article 1068)</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>502 055,96 €(Article 002)</b>

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette affectation.

### LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 mars 2016

**DECIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur le compte administratif 2015 du budget de la commune comme spécifié ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
**Dominique SANTONI**